

17 mai 2019

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

2	Schéma départemental unique 2015-2019 Création du dispositif « Passerelle » destiné à l'accueil de mineurs souffrant de handicap	3
3	Renouvellement de la convention relative à la gestion des Tutelles aux Biens des mineurs entre le Département et l'UDAF de la Sarthe	10

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

10	Tarifs Internat	17
----	-----------------	----

Commission Infrastructures routières

12	Programme 2019 d'opérations de sécurité sur les routes départementales	20
14	Vente de trois parcelles départementales à la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien situées sur la commune de Soultré	23
15	Vente de biens réformés par enchères	29

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

17	Adhésion au Pôle métropolitain	32
18	Agriculture	38
20	Plan de prévention du risque inondation de l'agglomération mancelle	78
21	Environnement : politique en faveur du bocage	105

Commission Finances, Ressources et Administration générale

39	Associations diverses	112
----	-----------------------	-----

vendredi 17 mai 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL UNIQUE 2015-2019
CRÉATION DU DISPOSITIF « PASSERELLE » DESTINÉ À
L'ACCUEIL DE MINEURS SOUFFRANT DE HANDICAP**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget départemental,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la création du dispositif expérimental « Passerelle » situé à Yvré l'Evêque, au lieu-dit le Coq grillant, géré par l'ADAPEI de la Sarthe, dont les modalités de gestion sont définies par la convention jointe en annexe, ainsi que l'objet du dispositif.

HABILITE le Président à signer la convention (dont projet joint) à intervenir avec l'association ADAPEI de la Sarthe avec effet au 1^{er} septembre 2019, ainsi que les avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

PRECISE que les crédits relatifs à ce dispositif ont été inscrits lors du vote du Budget Primitif 2019.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
lmc132077-DE-1-1

Publication le 20/05/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA
GESTION DES TUTELLES AUX BIENS DES MINEURS ENTRE
LE DÉPARTEMENT ET L'UDAF DE LA SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle convention actant les mesures de Tutelle aux biens des mineurs confiées à l'UDAF.

HABILITE le Président du Département à signer le renouvellement pour 2 ans de la convention relative à la gestion des Tutelles aux Biens des mineurs ainsi que tout avenant ou document éventuel relatif à la mise en œuvre de cette convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
Imc132617-DE-1-1
Publication le 20/05/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 10

TARIFS INTERNAT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération de la Commission permanente du 15 mars 2019,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les tarifs d'internat et les taux de prélèvements sur les recettes perçues auprès des familles, reversés au Département, comme suit :

- Forfait Jour à 9,60 €, comprenant l'ensemble des prestations.

Les remises d'ordre seront effectuées au bénéfice des familles selon les règles suivantes :

- De plein droit : pour cause de décès, affectation dans un autre établissement, déménagement, hospitalisation répétée (même de courte durée), participation à un voyage scolaire, stage en entreprise, grève, fermeture de la demi-pension, exclusion temporaire ou définitive de l'élève.
- Sur présentation d'un justificatif d'absence, pour maladie ordinaire, à partir d'une semaine d'absence (5 jours consécutifs), sur l'ensemble des prestations.
- Le taux de participation des familles à la rémunération des personnels techniques des collèges assurant les services de restauration et d'hébergement est fixé à **23,75 %** ; tout comme pour la demi-pension.
- Le taux de **1,5 %** est prévu au titre du Fonds départemental des services d'hébergement.
- Le taux de contribution des usagers aux charges de fonctionnement est fixé par le collège, dans une fourchette de **25 % à 35 %**. (Taux cible à 30 %).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-

lmc132689-DE-1-1

Publication le 20/05/19

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 12

PROGRAMME 2019 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 1 500 000 €, votée pour le programme 2019 d'opérations de sécurité, 1 065 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 435 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations,

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
Imc132615-DE-1-1

Publication le 20/05/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 14

**VENTE DE TROIS PARCELLES DÉPARTEMENTALES À LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN
SITUÉES SUR LA COMMUNE DE SOULITRÉ**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes le Gesnois Bilurien, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 4 janvier 2019,
Vu la délibération du Conseil communautaire Le Gesnois Bilurien en date du 4 avril 2019,
Vu l'article L 1311-19 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession des parcelles départementales cadastrées section A n° 635, 636 et 639 d'une superficie totale de 1 034 m² situées à Soultré à la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien pour la somme de 155,00 €.

PRÉCISE que cette cession fera l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
Imc132687-DE-1-1
Publication le 20/05/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 15

VENTE DE BIENS RÉFORMÉS PAR ENCHÈRES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE la réforme et l'aliénation des 48 lots désignés en annexe,

DECIDE d'organiser une vente en ligne des biens réformés listés en annexe via la plateforme web enchères commercialisée par la société GESLAND Développement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
Imc132613-DE-1-1
Publication le 20/05/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 17

ADHÉSION AU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Excusés : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON.

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de devenir membre du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, (statuts joints en annexe) et de contribuer à une participation financière annuelle de 5 000 €,

DESIGNE comme représentants du Département au sein du Conseil syndical du Pôle métropolitain:

- M. Dominique LE MÈNER
- Mme Véronique RIVRON
- M. Olivier SASSO
- Mme Marie-Pierre BROSSET
- M. Patrick DESMAZIERES
- M. Gérard GALPIN
- Mme Delphine DELAHAYE
- Mme Isabelle LEMEUNIER
- M. Claude PETIT-LASSAY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
lmc132624-DE-1-1
Publication le 20/05/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 18

AGRICULTURE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON.

Excusés :

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ACCORDER au titre des plantations de haies champêtres, les subventions figurant au tableau en annexe 1, réparties comme suit :

- **3 952,60 €** au titre des aides pour les plantations de haies destinées aux agriculteurs (Ligne 23621 / 20422-928-06306),
- **700,00 €** au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture (ligne 14239 / 653737-928-06187) ;

D'ACCORDER une subvention totale de **2 200 €** à 11 Jeunes Agriculteurs dont la liste figure en annexe 2, dans le cadre de leur Stage Préparatoire à l'Installation ;

D'ACCORDER une aide exceptionnelle globale de **2 250 €** aux 15 participants au Salon de l'Agriculture de Paris, qui s'est tenu du 23 février au 03 mars 2019, dont la liste figure en annexe 3 ;

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant total de **317 200 €** aux organismes agricoles dont la liste figure en annexe 4, pour :

- Accompagner le développement de l'approvisionnement local,
- Promouvoir et soutenir notre agriculture et ses filières d'excellence,
- Soutenir l'installation et la modernisation des exploitations.

D'AUTORISER le Président à signer les conventions correspondantes jointes en annexe 6 et leurs avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée ;

Pour les structures de soutien aux agriculteurs en difficulté, les montants seront ajustés en fonction du nombre de dossiers réels, dans la limite des crédits disponibles ;

DE VALIDER la fiche d'aide 5.06 « Aide aux agriculteurs en difficulté », jointe en annexe 5, pour porter l'aide à **300 €** pour les nouveaux dossiers ;

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement de **30 000 €** à AGRI FORMATION pour la mise en place de son dispositif « AGRIMOUV » en Sarthe ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention avec AGRI FORMATION jointe en annexe 7 et ses avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
Imc132612-DE-1-1
Publication le 20/05/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

Plantations de haies champêtres 2019	
Ligne 23621 – 20422-928-06306	
Budget voté (BP + BS + DM)	60 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	12 096,00 €
Montant nouveaux engagements	3 952,60 €
Disponible	43 951,40 €

Frais de dossiers Chambre d'agriculture	
Ligne 14239 - 65737-928-06187	
Budget voté (BP + BS + DM)	10 000 €
Montant des engagements pris précédemment	1 540 €
Montant nouveaux engagements	700€
Disponible	7 760 €

INSTALLATION SPI	
Ligne 14247 - 6574-928-06190	
Budget voté (BP + BS + DM)	17 000 €
Montant des engagements pris précédemment	6 000 €
Montant nouveaux engagements	2 200€
Disponible	8 800 €

Aide exceptionnelle Salon Agriculture 2019 à Paris

Ligne 22146 - 6574-928-06333	
Budget voté (BP + BS + DM)	0 €
Virement de crédit	2 250 €
Montant des engagements pris précédemment	0€
Montant nouveaux engagements	2 250€
Disponible	0 €

vendredi 17 mai 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 20

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON.

Excusés :

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2018,
Vu les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de PPRI et DEMANDE l'intégration des ajouts et précisions suivantes :

1. Concernant la voirie, de compléter la rédaction du règlement comme suit :

Le paragraphe ci-dessous prévu pour les « constructions nouvelles (articles 2 – Autorisations sous conditions) » peut être rajouté pour les « constructions nouvelles liées à l'existant » (articles 2 – Autorisations sous conditions) :

► *Les infrastructures publiques de transports sous réserve :*

- que leurs fonctions contraignent le maître d'ouvrage à les réaliser en zone inondable ;
- que le parti retenu, parmi les différentes solutions techniques envisageables, soit le meilleur compromis entre les intérêts hydrauliques, économiques et environnementaux ;
- que toutes les mesures soient prises pour réduire au maximum les impacts de ces infrastructures sur l'écoulement des eaux (impact nul).

- « Les travaux de modernisation des infrastructures publiques de transports et les opérations de sécurité routière (pouvant nécessiter une emprise au sol) » sont à ajouter dans les travaux sur l'existant (articles 2 – Autorisations sous conditions).

1. Concernant l'Abbaye Royale de l'Epau (secteur 9 du zonage règlementaire), de prévoir :

- Soit une modification du règlement pour permettre la réalisation du projet d'aménagement du parc de l'Abbaye Royale de l'Epau
- Soit d'intégrer dans le règlement une notion de « Dispositions particulières » prenant en compte le projet d'aménagement paysager du parc de l'Abbaye

1. Concernant le domaine public fluvial :

- D'ajouter à la rédaction « dans sa position initiale par rapport à la berge » au sujet des mesures imposées pour les établissements flottants situés dans le lit mineur de la Sarthe
- De lister les dispositions à prévoir dès lors que les conditions d'écoulement ne permettent plus de garantir la sécurité notamment si l'établissement est amené à recevoir du public.
- Concernant le curage des cours d'eau avec évacuation hors zone inondable des matériaux extraits, de préciser que pour l'équilibre du transport sédimentaire, les matériaux peuvent être remis à l'aval d'un ouvrage faisant obstacle à la continuité dans le cadre strict du respect des valeurs qualitatives cibles fixées par arrêtés (Arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets et Arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau)
- De rappeler l'arrêté préfectoral n° 2019-0052 autorisant le Département à réaliser des travaux de dragage et d'entretien de la voie navigables sur la SARTHE aval entre Le Mans et Pincé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
Imc132623-DE-1-1

Publication le 20/05/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 21

ENVIRONNEMENT : POLITIQUE EN FAVEUR DU BOCAGE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON.

Excusés :

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider les nouvelles modalités d'aides en faveur du bocage.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
lmc132738-DE-1-1
Publication le 20/05/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 17 mai 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 39

ASSOCIATIONS DIVERSES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Véronique RIVRON.

Excusés :

Absents : M. Christophe ROUILLON.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. François BOUSSARD donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

1 000 € à la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Sarthe

500 € à l'Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre de la Sarthe

500 € à l'Association des Hydrogéologues des Services Publics

500 € à la Fondation du Maréchal LECLERC de HAUTECLOQUE

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/05/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190517-
lmc133236-DE-1-1

Publication le 20/05/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

TITRE DU CADRE FINANCIER	
Chapitre 6574 – Article 11886	
Budget voté (BP + BS + DM)	30 000 €
Montant des engagements pris précédemment	24 000 €
Montant nouveaux engagements	2 000 €
Disponibles	4 000 €
TITRE DU CADRE FINANCIER	
Chapitre 6574 – Article 11883	
Budget voté (BP + BS + DM)	6 000 €

Montant des engagements pris précédemment	5 600 €
Montant nouveaux engagements	500 €
Disponible	1 900 €